

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un crédit-cadre de Fr. 295'000.-- pour le financement général de divers travaux informatiques**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

### **1. Introduction**

Conformément aux nécessités d'adaptation de notre parc informatique, nous vous proposons aujourd'hui d'accepter un crédit-cadre de Fr. 295'000.-- pour financer la réalisation de divers projets en lien avec l'informatique de l'administration communale. Si la plupart des dépenses, indépendamment les unes des autres, reste dans la compétence financière du Conseil communal, ce dernier, par soucis de transparence, a tenu à les faire figurer dans un seul crédit dans la mesure où elles concernent des investissements étroitement liés.

### **2. Convention avec le Centre électronique de Gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG)**

Dans un but de rationalisation et pour bénéficier des avantages offerts par une participation dans le contexte politique et administratif du canton, le Conseil communal a décidé de poursuivre la bonne collaboration des anciennes communes avec le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG). Ce dernier intervient ainsi, non seulement pour l'installation de logiciels, mais aussi en qualité de mandataire conseil pour le renouvellement des équipements et pour instaurer une cohérence entre fournisseur du matériel informatique (hardware) et des logiciels (software). Les coûts d'achat, d'exploitation et de maintenance du système informatique s'en trouvent diminués tout en garantissant sa pérennité.

De plus, le Secrétariat central, responsable de la gestion du parc informatique de l'administration, n'a qu'un seul interlocuteur lors de pannes ou de problèmes. Cette collaboration est précieuse, notamment lorsque le canton (ou parfois la Confédération) prévoit l'installation de nouveaux programmes, développés par le Service cantonal du Traitement de l'Information STI ou le CEG (par exemple, guichet unique, votation par Internet, dépouillement électronique des votations et élections, recensement fédéral des habitants et des bâtiments). Si nous collaborions avec une autre entité qui ne serait pas spécialisée dans ces domaines, il faudrait lui demander systématiquement d'adapter la configuration de ses propres programmes, occasionnant des coûts de développement importants à répartir sur un faible potentiel d'utilisateurs.

Il est à relever que le CEG s'est engagé avec beaucoup d'entrain dans le processus de mise en place de la nouvelle administration, répondant rapidement aux sollicitations et aux demandes d'adaptation spécifique à notre commune.

En contrepartie des prestations fournies par le CEG, la commune s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Le montant de cette dernière est déterminée en fonction des prestations offertes, et détaillée de la manière suivante :

- 1) Maintenance technique des serveurs, des périphériques et du réseau local : Fr. 47'900.-- (forfait par poste de travail)
- 2) Environnement financier SAINet : Fr. 10'836.-- (Fr. 1.-- par habitant)
- 3) Gestion communale ETIC : Fr. 54'180.-- (Fr. 5.-- par habitant)
- 4) Guichet Informationnel Communal GIC et gestion de location et de réservation de salles : Fr. 5'250.-- (forfait)
- 5) Assurance (matériel, support et reconstitution des données) : Fr. 1'000.-- (forfait).

Toutes ces dépenses ont été inscrites au budget 2009, tel qu'il a été accepté par votre autorité (020.315.01). Ce budget comprend en outre quelques modestes redevances informatiques pour des programmes spécifiques à certains services.

Nous sommes conscients des coûts élevés du parc informatique mais pouvons assurer que la convention qui nous lie avec le CEG nous offre une sécurité informatique au meilleur coût et nous garantit la pérennité des applications informatiques.

### **3. Parc informatique**

L'inventaire du parc informatique de l'administration communale comprend :

- 7 postes de travail liés directement à un guichet, dont 1 dispose d'une mémoire vive insuffisante et 6 qui sont techniquement dépassés et pas toujours fiables alors qu'ils hébergent notamment des données du contrôle des habitants.
- 57 postes de travail équipés de PC, dont 9 disposent d'une mémoire vive insuffisante et 21 qui sont techniquement dépassés.

Force est de constater que ce matériel pose désormais quelques problèmes, notamment la faible capacité des mémoires pour de nouvelles applications.

### **4. Divers travaux spécifiques liés à la fusion**

Des travaux ont été menés durant le second semestre 2008 et comprennent les prestations du CEG nécessaires pour accompagner les travaux préparatoires en vue de rendre la nouvelle administration communale pleinement opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Ces travaux comprennent les prestations suivantes :

- Conduite opérationnelle de plusieurs groupes de pilotage informatique ;
- Paramétrage spécifique du logiciel ETIC pour la gestion du contrôle des habitants et des services y relatifs (taxes déchets, taxe sur l'eau,...) ;
- Fusion des données du contrôle des habitants des neuf anciennes communes ;
- Mise en place d'une infrastructure technique pour l'hébergement des données.

**Coûts des travaux : Fr. 44'000.--.**

### **5. Migration des outils bureautiques vers Office 2007**

Sur conseil du CEG, le Conseil communal a opté pour des produits Microsoft au lieu de produits « open sources » dans la mesure où la commune n'a pas la masse critique pour s'engager seule dans cette voie. Cela impliquerait dénoncer la convention qui nous lie

avec notre partenaire et collaborer avec une autre entité ou créer notre propre service informatique.

Toutefois, comme déjà précisé ci-dessus, si nous collaborions avec une autre entité qui ne serait pas spécialisée dans les domaines spécifiques aux communes (guichet unique, contrôle des habitants, comptabilité, votation par Internet, dépouillement électronique des votations et élections, recensement fédéral des habitants et des bâtiments,...), il faudrait lui demander systématiquement d'adapter la configuration de ses propres programmes, occasionnant des coûts de développement importants qui seraient entièrement à la charge de notre seule commune.

Une seconde possibilité serait de créer notre propre service informatique. Or, La création, l'engagement de personnel et les coûts d'exploitation d'un service informatique seraient de toute manière bien plus onéreux que la redevance annuelle du CEG et c'est bien pour cette raison que presque toutes les communes neuchâteloises ont conclu une convention avec ce partenaire qui s'est spécialisé dans le domaine.

La grande majorité des postes de travail de l'administration communale est actuellement équipée du logiciel Microsoft Office 2000. Les anciennes communes avaient repoussé au maximum la migration en renonçant à installer Office 2003 puis Windows XP. L'entité neuchâteloise a toutefois annoncé le passage, avant la fin de l'année 2009, à Office 2007. Cette évolution se justifie pour plusieurs raisons :

- 1) Maintien d'un standard avec les autres collectivités publiques du canton et les entreprises privées ;
- 2) Compatibilité avec les applications du marché ;
- 3) Harmonisation des logiciels sur tous les postes de travail de l'administration ;
- 4) L'entretien d'Office 2000 n'est déjà plus assuré par Microsoft.

Le coût de la migration vers Office 2007 englobe :

- L'achat de 61 licences ;
- L'installation du logiciel sur les différents sites de l'administration ;
- La mise à jour de 9 postes de travail afin d'augmenter leur capacité en mémoire vive ;
- Le retrait et le remplacement de 27 PC de la génération Windows 95 qui sont dans l'incapacité de recevoir Office 2007.

Le matériel proposé par le CEG est un matériel standard, utilisé aussi bien dans l'administration cantonale, les communes ou des institutions para-étatiques. Ces spécifications de base sont les suivantes :

Processeur :	Core 2 duo E7400
Mémoire :	4 GB 800 MHz
Moniteur :	écran plat 19"
Lecteur de disquette :	sans
Lecteur optique :	DVD
Logiciels :	Windows standard avec antivirus Trend Micro
Garantie :	3 ans

Le remplacement et la mise à jour des postes de travail représente un investissement de Fr. 44'000.--.

La migration MS Office 2007 représente un investissement de Fr. 36'000.--.  
La mise en réseau local représente un montant de Fr. 11'000.--.

Avec la TVA, la migration sur Office 2007 représentera **un investissement de Fr. 100'000.--**.

## **6. Téléphonie IP**

Par sa répartition sur plusieurs sites, l'administration communale doit assumer d'importants coûts téléphoniques. Pour en limiter les conséquences, notre commune a résilié les abonnements téléphoniques des anciennes communes et a adhéré à un réseau téléphonique par Internet. Cette adhésion représente un investissement conséquent dans la mesure où il est nécessaire de changer tous les appareils téléphoniques. Toutefois, une fois connecté au réseau IP, moyennant un abonnement annuel de Fr. 140.-- par appareil, les communications internes à l'administration, ainsi qu'avec l'administration cantonale et les grandes communes du canton sont gratuites. L'important investissement permettra donc, à terme, de réaliser de substantielles économies sur les coûts de communication.

Par la suite, le dicastère de l'administration a pu négocier une offre, par l'intermédiaire du CEG, pour l'utilisation de la téléphonie mobile au bénéfice des employés communaux appelés à travailler avec leur téléphone portable. Cette offre, émanant de l'opérateur Swisscom, prévoit des tarifs préférentiels pour les appels entre abonnés d'un même réseau. Les collaborateurs bénéficient ainsi d'un abonnement à tarif réduit et ils peuvent appeler gratuitement leurs collègues en interne ainsi que les différents organismes ayant un numéro d'appel IP. Les factures sont envoyées directement au domicile des collaborateurs. Quant à la commune, les communications professionnelles étant gratuites, elle ne participe qu'au remboursement de l'abonnement mensuel. A noter que seuls les collaborateurs ayant la nécessité d'utiliser leur téléphone portable pour des raisons professionnelles (TP, service forestier, service de l'eau,...) bénéficient de cette offre.

Selon les estimations effectuées, le coût annuel des abonnements passera de Fr. 24'000.-- à seulement Fr. 8'000.--. Ce calcul ne tient pas compte de l'important potentiel d'économies lié à la gratuité des appels à l'interne et avec les services de l'Etat et des grandes communes du canton.

L'investissement consenti pour cette opération se monte à **Fr. 80'000.--**.

## **7. Achat de 11 PC portables avec station d'accueil**

Plusieurs stations de travail supplémentaires étaient indispensables pour permettre une mise en place harmonieuse de la nouvelle organisation. 11 portables avec station d'accueil ont été commandés au CEG, ils ont été livrés en janvier de cette année.

Ces 11 portables ont équipé les conseillers communaux ainsi que d'autres collaborateurs qui sont appelés à utiliser leur PC à l'extérieur de leur lieu de travail. Une machine reste à disposition du Secrétariat central qui l'utilise en fonction des besoins dans le cadre de sa gestion du parc informatique de l'administration communale.

Dans le montant figurant ci-dessous, sont compris les frais de livraison, de configuration et d'installation des logiciels. Afin de pouvoir utiliser ces portables comme des postes fixes,

sont également comptabilisés les moniteurs et leur support ainsi que des claviers externes.

L'investissement nécessaire pour cette acquisition se monte à **Fr. 38'000.--**.

### **8. Acquisition d'une licence informatique**

Timelead est une application qui permet la saisie du temps de travail des employés et qui vise à la maîtrise globale du suivi des prestations. Chaque employé saisit et valide régulièrement son travail sur les différents projets, activités ou tâches qui lui sont confiées.

Ces informations sont conservées dans une base de données et accessibles par :

- l'employé qui peut suivre l'évolution de son travail ;
- les chefs de service et de dicastère qui peuvent suivre l'évolution du temps passé à l'exécution des tâches et qui ont une vue d'ensemble sur l'activité de leurs collaborateurs ;
- les RH qui peuvent obtenir des rapports sur la durée du travail, les absences et maladies ;
- la comptabilité pour les services qui facturent leurs prestations.

Ce logiciel fait partie des systèmes informatiques supplémentaires qui ne figurent pas dans la convention qui nous lie avec le CEG. Sa maintenance fera en revanche l'objet d'un avenant. A noter que le coût de cette dernière, d'un montant de Fr. 7'000.--, avait déjà été prévu au budget 2009 tel qu'accepté par votre autorité dans la mesure où nous avons initialement prévu acquérir ce programme en début d'année.

Le coût du logiciel est de **Fr. 9'000.--** comprenant l'installation, la mise en route, le paramétrage et la formation.

### **9. Site Internet**

La mise en place d'un site Internet performant est bien entendu impératif pour une commune de 11'000 habitants qui dispose d'une administration répartie sur plusieurs sites. Le site Internet doit pouvoir fournir une multitude d'informations à la population concernant la vie politique de la commune. Il doit aussi pouvoir donner un accès aux prestations fournies par l'administration. Une place importante doit enfin être réservée au tourisme et à la promotion économique.

Le site Internet sera bien évidemment évolutif et ses différentes composantes seront progressivement développées pour offrir des prestations optimales aux particuliers et aux entreprises, notamment en terme de guichet unique.

Il convient au préalable de réaliser le nouveau site Internet de la commune. Comme première étape, le Conseil communal a décidé d'axer sa communication Web en trois axes :

- Administration et politique
- Tourisme et région
- Promotion économique

Ces trois parties, bien que distinctes, seront accessibles à partir d'une page d'accueil unique <http://www.val-de-travers.ch>. La partie Administration et politique du site fournit déjà une multitude d'informations qui semblent être très appréciées par les nombreux utilisateurs.

La redevance annuelle du site Internet est de Fr. 4'000.-- dans laquelle sont compris l'exploitation, la maintenance et l'évolution de l'outil de gestion du contenu.

Pour procéder à la réalisation Internet (graphisme et configuration) de la page d'accueil et de la partie Administration et politique ainsi qu'établir le canevas de base des deux autres sections, un montant de **Fr. 24'000.--** est nécessaire.

## 10. Conclusion

Comme vous pouvez le remarquer, il ne s'agit pas pour le Conseil communal de s'offrir les derniers équipements et programmes à la mode, mais de choisir ceux qui conviennent le mieux aux besoins de la commune et de sa population, tout en garantissant d'importantes économies pour les années à venir.

Il ne s'agit pas non plus de figer l'infrastructure administrative dans la situation des anciennes communes mais, au contraire, d'assurer une base informatique solide qui permettra de poursuivre la réorganisation en cours.

En résumé, le crédit-cadre qui vous est demandé comprend les dépenses suivantes :

- Divers travaux spécifiques liés à la fusion	Fr.	44'000.--
- Migration des outils bureautiques vers Office 2007	Fr.	100'000.--
- Téléphonie IP	Fr.	80'000.--
- Achat de 11 PC portables avec station d'accueil	Fr.	38'000.--
- Acquisition d'une licence informatique	Fr.	9'000.--
- Site Internet	Fr.	24'000.--
<b>TOTAL</b>	<b>Fr.</b>	<b>295'000.--</b>

En vous remerciant de votre soutien à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 22 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le Président :      Le Chancelier :

Yves Fatton

Alexis Boillat

CREDIT-CADRE DE FR. 295'000.-- POUR LE FINANCEMENT GENERAL DE DIVERS  
TRAVAUX INFORMATIQUES



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 22 septembre 2009 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, des 14 septembre et 5 octobre 2009 ;  
considérant que la dépense découle de la première organisation de la commune ;  
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier** Un crédit-cadre de fr. 295'000.-- est accordé au Conseil communal pour financer divers travaux informatiques.

**Art. 2** La dépense sera portée au compte des investissements no I020.506.00 et amortie par un prélèvement à la *Réserve processus de fusion* (B280.000).

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 26 octobre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE PRESIDENT :                      LE SECRETAIRE :

Christian Mermet

Zoran Savic